

# La veille municipale

mercredi 26 juillet 2006  
volume 10, numéro 30  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup> : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

#### Règlements municipaux modifiés

**Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 30 du 26 juillet 2006**

### 2 Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 29 du 22 juillet 2006

### Lois municipales modifiées

*Aucune modification cette semaine.*

### Règlements municipaux modifiés

*Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.2], aa. 10, 12, 13, 14, 17.1, 18, 19, 19.1, 25, 25.1, 27, 29, 30, 33.1, 34, 35, 35.1, 42, 66, 69, 69.1, 77.1, 78, 84, 88.1, 93, 98, 107, ann. II.*

*Règlement modifiant le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, D. 39-2006 du 25-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 994, aa. 1-29.*

### Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 30 du 26 juillet 2006

#### RÈGLEMENTS ET AUTRES ACTES

*Décret concernant un programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière de terres publiques intramunicipales en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Ville de Saguenay.*

*D. 655-2006 du 28-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 3533.*

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté ministériel concernant l'élargissement du territoire*

*d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en oeuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés de décembre 2005 à avril 2006.*

*A.M. 2006 du 05-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3551.*

*Arrêté ministériel concernant la mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à des glissements de terrain survenus le 25 avril 2006 et le 19 mai 2006, en bordure du 2e Rang, dans la Municipalité de Saint-Hugues.*

*A.M. 2006 du 05-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3551.*

*Arrêté ministériel concernant la mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à un glissement de terrain survenu le 30 mars 2006, en bordure de la rue Notre-Dame Nord, dans la Ville de Louiseville.*

*A.M. 2006 du 25-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 3552.*

*Arrêté ministériel concernant un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en oeuvre relativement aux inondations survenues le 20 mai 2006, dans des municipalités du Québec.*

*A.M. 2006 du 12-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3553.*

*Arrêté ministériel concernant la mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues les 3 et 4 juillet 2006, dans des municipalités du Québec.*

*A.M. 2006 du 12-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3553.*

*Arrêté ministériel concernant la mise en oeuvre du Programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité lors de sinistres relativement à l'évacuation de cinq résidences principales situées dans la Ville d'Alma.*

*A.M. 2006 du 12-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3554.*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

**Gazette officielle du Québec,  
Partie 1, fascicule n° 29 du 22  
juillet 2006**

**AMÉNAGEMENT ET  
L'URBANISME, LOI SUR L'...**

MRC D'ABITIBI (*Prolongation de  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT  
(*Prolongation de délai pour permettre  
d'adopter un document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MUNICIPALITÉ D'AUDET (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
(*Prolongation de délai pour permettre  
d'adopter un document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MUNICIPALITÉ DE LAC-  
BEAUPORT (*Prolongation de délai  
pour permettre d'adopter un document  
visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN  
(*Nouveau délai pour permettre  
d'adopter un document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 781.

MUNICIPALITÉ DU CANTON  
ARUNDEL (*Nouveau délai pour  
permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.

VILLE DE LOUISEVILLE (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.

VILLE DE MONTRÉAL (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé — Erratum*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-  
RICHELIEU (*Prolongation de délai  
pour permettre d'adopter un document  
visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.

VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-  
LA-JACQUES-CARTIER  
(*Prolongation de délai pour permettre  
d'adopter un document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.

VILLE DE SOREL-TRACY (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2006) 138 G.O. 1, 782.